

Décision

Générale

colonial

Décision n° 807 Décisions concernant les Services d'Etat

n° 807

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
26 juin 1963

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1963

Date du numéro
30 juin 1963

TEXTE INTÉGRAL

Le Maréchal-des-Logis d'artillerie de Marine Le Floch Jean-Pierre (BCS – B. 1/AEB) désigné pour servir en Côte Française des Somalis et placé en position «Hors Cadres» pour compter du 4 juin 1963, date de son embarquement par avion à Paris, est affecté à la Milice de la Côte Française des Somalis pour compter du 5 juin 1963, date de son débarquement à Djibouti. Ce sous-officier est affecté provisoirement au Dépôt de la Milice en qualité d'Adjoint au Chef de Garage de la portion centrale et de la 4 Compagnie de Milice. L'entretien complet de ce sous-officier est à la charge du Ministère d'Etat Chargé des Départements et Territoires d'Outre-Mer.